

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 24	Votants : 33
Date de la convocation : 12/12/2024			
Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal <i>Séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2024</i>			
Membres présents : CHAPLET Olivier, DUVAL Jean-Louis, PECULIER Charlyne, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay-Damien, FAYAT Marie-Annick, BELHOMME Jean-Michel, BOSSAERT Alexina, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, CHEVALLIER Jean-Marie, LE GALLOUDEC Patricia, FARCY Jean-Luc, ORLANDO Dominique, GATUINGT Jean-Christophe, ZAURIN Rose-Marie, PIOLLET François, LAFUMA Sophie, LE MENTEC Yannick, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, COTTALORDA Bruno			
Membres ayant donné pouvoir : Mme COGET Charline à Mr BELHOMME Jean-Michel Mme PAGES Caroline à Mr CHAPLET Olivier Mr DEVAUX Etienne à Mme LE GALLOUDEC Patricia Mme GRYPONPREZ Martine à Mme FAYAT Marie-Annick Mme GOUBERT Fanny à Mme PREVOT Isabelle Mr HEESTERMANS Jacques à Mr DUVAL Jean-Louis Mme DUCRET Frédérique à Mme PECULIER Charlyne Mr SABAS Marvin à Mr POIRIER Vijay-Damien Mme LABERTRANDIE Lydia à Mr BOSQUILLON Christophe			
Membres excusés :			
VIJAY-DAMIEN POIRIER est nommé Secrétaire de séance			

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : SERVICE URBANISME ET FONCIER- ENGAGEMENT PROCEDURE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2141-1 et suivants,
Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses article L153-36 et suivants,
Vu le Code de l'environnement,
Vu la délibération n°01/2017 du conseil municipal en date du 25 janvier 2017 portant opposition au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et donc du Droit de Préemption Urbain,
Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur,
Vu le Plan Local de Développement Durable en vigueur,
Vu l'avis de la commission urbanisme du 21 novembre 2024,

Après avoir entendu l'exposé de Mr BELHOMME Jean-Michel

Considérant la nécessité d'engager la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme afin d'adapter les équipements publics sportifs
Considérant que les modifications envisagées ne remettent pas en cause l'économie générale du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,

Sur proposition de M. le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : **DECIDE d'engager une procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme en vigueur conformément aux dispositions des articles L153-41 et suivants du code de l'urbanisme.**

Article 2 : Fixe, conformément à l'article L.153-47 du code de l'urbanisme, les modalités de concertation suivantes :

- Mise à disposition du dossier de projet au service urbanisme aux jours et heures d'ouverture de la mairie au public, et sur le site internet de la ville
- Mise à disposition d'un cahier d'observations, en mairie, destiné à recueillir par écrit les remarques des habitants.
- Parution d'une information générale dans le magazine municipal.

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article L. 132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme, le projet de modification sera notifié aux Personnes Publiques Associées (PPA) et soumis à enquête publique pendant plus de 30 jours consécutifs au début de l'année prochaine.

Article 4 : En application de l'article R. 153-20 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera inséré dans un journal du département.

Article 5 : Dit, que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et Monsieur le DDT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN POIRIER
Date de signature : 20/12/2024
Qualité : L'adjoint au Maire chargé du personnel



Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : Olivier CHAPLET
Date de signature : 24/12/2024
Qualité : Le Maire

